

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20211026-10	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 26 octobre 2021 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt et un du mois d'octobre le vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27 octobre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18 octobre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : 103 EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE - MANDAT SPECIAL ACCORDE AUX ELUS CONGRESSISTES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 103^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2021, au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet événement sera un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'Etat et permettra aux congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs.

Messieurs Daniel BUCHWALDER, Maire et Jean-Marc ROBERT, Adjoint, assisteront au Congrès :

- Participation à l'Assemblée Générale de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Participation à plusieurs forums et débats organisés par l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Visite du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

L'article L.2123-18 du CGCT dispose que : « *Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.*

Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal.

Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. (...) ».

Le montant des frais de déplacement et de séjour liés au Congrès, déplacement organisé par l'Association des Maires du Doubs (AMD), s'élève comme suit :

LIBELLE PRESTATIONS	M. BUCHWALDER	M. ROBERT
FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE		
Frais d'inscription	95 €	95 €
FACTURATION ASSOCIATION DES MAIRES DU DOUBS		
Déplacement TGV	145 €	145 €
Autocar dans Paris pour les trajets gare de Lyon/Porte de Versailles et pour les 2 soirées communes	55 €	55 €
Chambre 2 nuits avec petit déjeuner	238 €	238 €
Dîner mercredi 17 novembre	75 €	75 €
TOTAL	608 €	608 €

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, autorise **à/par**

- La délivrance d'un mandat spécial accordé à MM. Daniel BUCHWALDER, Maire, et Jean-Marc ROBERT, Adjoint, dans le cadre de leur participation au 103^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 16 au 18 novembre 2021 ;
- Le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Seloncourt, le 26 octobre 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER